

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 27 novembre 2015**CP2015_11_6
id. 2114

L'an deux mille quinze le vingt sept novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**CONSTITUTION DE SERVITUDES AVEC ERDF
SUR LES COMMUNES DE BIOULE ET DE MONTECH**

Dans le cadre des travaux de restructuration des réseaux électriques, Électricité Réseau Distribution France (ERDF) est amené à demander la constitution de servitudes sur des parcelles appartenant au Conseil Départemental.

Ainsi, je vous présente, ce jour, deux dossiers :

I) Restructuration du réseau électrique à Bioule

ERDF a fait passer une ligne souterraine sous la parcelle départementale cadastrée sous le n° 76 de la section AB, sise lieu-dit « Pont Bouillard » à Bioule, conformément à la convention de servitude signée le 17 septembre 2013.

Il convient désormais de régulariser cette opération par le biais d'un acte notarié.

II) Passage de canalisations souterraines à Montech

Afin de procéder à l'installation de trois lignes souterraines sur la commune de Montech, ERDF a sollicité des servitudes sur le terrain départemental portant la référence cadastrale ZC 216 à Montech, accordées par la convention signée le 3 mars 2014.

Il est maintenant nécessaire de procéder à la publication de cette pièce par acte notarié.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les actes authentiques de constitution de servitudes au profit d'ERDF, relatifs au terrain AB 76 à Bioule et à la parcelle ZC 216 à Montech, en vue de leur publication, établis par Maître Xavier Poitevin, notaire à Toulouse, étant précisé que les frais afférents à ces opérations seront supportés par ERDF.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC